

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 99 (1963)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTRÉUX 20 DÉCEMBRE 1963 XCI^e ANNÉE N° 45

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE





ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XX^e SIÈCLE

par Roger-Louis Junod

1 volume broché, 208 pages,
Fr. 9.—

Donner une occasion de pénétrer dans la littérature française contemporaine, de faire la connaissance de quelques écrivains choisis parmi les plus significatifs : tel est le propos de ce livre.

Les principaux chapitres présentent, par des analyses et des choix de textes, neuf auteurs :

André Gide
Marcel Proust
C. F. Ramuz
R. Martin du Gard
François Mauriac
Saint-Exupéry
André Malraux
Jean-Paul Sartre
Albert Camus

Roger-Louis rappelle en quelques mots la carrière de l'écrivain, analyse ses œuvres les plus marquantes, met en évi-

dence les thèmes-clés. Il expose des faits, plus qu'il ne porte des jugements de valeur, de façon à laisser le lecteur aborder avec un esprit non prévenu les textes qui forment la seconde partie du chapitre.

Si l'attention se concentre sur ces neuf écrivains, le choix de textes à disposition du lecteur est élargi grâce aux chapitres intitulés :

Vers et proses
Sciences de l'homme
qui font place à des poètes :
Apollinaire
Eluard
Aragon
Michaux
Ponge
à des romanciers encore :
Alain-Fournier

Hervé Bazin
et, dans le groupe du « Nouveau roman » :
Nathalie Sarraute
Michel Butor
à des historiens et sociologues :

André Siegfried
Raymond Aron
Alfred Sauvy

Il faut signaler enfin, en appendice, un très utile aperçu général de la littérature française contemporaine, à la fois succinct, clair et complet ; un tableau chronologique ; un index des auteurs.

Par sa conception et par la qualité de sa réalisation l'ouvrage de R.-L. Junod se recommande à tous ceux qui désirent s'orienter dans le labyrinthe de la littérature française d'aujourd'hui.

DÉDITIONS
PAYOT

La longue-vue



POUR VOS COURSES D'ÉCOLE :

Timbres de la Caisse suisse de voyage, gratuits contre les bulletins de garantie placés dans chaque paquet de

Pâtes de Rolle

conseils lucides
de la BANQUE
CANTONALE
VAUDOISE!

Aberegg-Steiner & Cie S.A.



Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos



**Société vaudoise
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure :

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différenciée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Tout pour le fumeur chez

Davidoff

Rue du Marché 40 (Molard)

Genève

VAUD**VAUD**

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Assemblée des délégués SPV — Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoquée pour le samedi 18 janvier 1964, à 14 heures, au Restaurant du Grand-Pont (chez Bock) à Lausanne, Grand-Chêne 4.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination des membres honoraires.
4. Modification des statuts.
5. Communications et propositions du CC.
6. Décision concernant le lieu et le thème du Congrès SPR 1966.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
9. Nomination des délégués SPR.
10. Propositions des sections.
11. Propositions individuelles.

Nombre de délégués par section,

président compris (selon art. 30 des statuts) :

Lausanne 7 ; Vevey 3 ; Aigle, Morges, Orbe, Yverdon
2. Autres sections 1.

Lors du Congrès, il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi. Les frais de ce repas sont supportés par la caisse des sections.

Le prix en sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le comité central.

Huitième Congrès de la Société pédagogique vaudoise — Convocation

L'assemblée générale ordinaire SPV est convoquée pour le samedi 25 janvier 1964, à 8 h 30, salle du cinéma Capitole, av. du Théâtre 6, Lausanne.

Ordre du jour :**A) ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE DE SECOURS ET D'INVALIDITÉ :**

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budgets et cotisations.
5. Modification des statuts.
6. Propositions des sections et propositions individuelles.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
8. Election d'un membre du Conseil d'administration.

B) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE :

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs de comptes.
3. Budget et cotisations.
4. Discussion du rapport d'activité du comité central.
5. Modification des statuts.
6. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.

7. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
8. Message du comité central SPR par A. Veillon, président.
9. Propositions des sections et propositions individuelles.
10. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
11. Election d'un membre du comité central.

C) FORUM,

présidé par M. Freymond, président de la Commission des 40 : Structure de l'Ecole vaudoise.

Conférence

La conférence traditionnelle sera remplacée par une matinée théâtrale au Collège secondaire de Béthusy, à 15 heures, à l'aula. Au programme : « **Le soldat fanfaron** », de J.S. Curtet (d'après Plaute).

Demande de congé

Les collègues désireux de participer au Congrès adresseront leur demande de congé à l'autorité communale.

Le comité central.

Bureau de l'assemblée générale

Dans sa séance du 13 novembre 1963, le bureau s'est constitué comme suit : M. André Schertenleib, Prilly, président ; Mlle Jacqueline Bérard, Yverdon, secrétaire ; Mlles France Benguerel, Aubonne, et Andrée Blanc, Payerne, membres.

La vice-présidence ad interim est assurée par M. Louis Vivian, ancien président.

Rapports des commissions**Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire**

Notre commission a siégé une fois en 1933, le 6 février, pour prendre connaissance de la nouvelle organisation du Département et passer en revue les problèmes en cours. Deux figures nouvelles : M. Ernest Cavin, chef de service, successeur de M. Adrien Martin ; M. Marcel Monnier, le nouveau secrétaire général du Département.

Nous avons jeté un coup d'œil sur les sujets suivants qui étaient à l'ordre du jour : structure de l'école vaudoise, pénurie du corps enseignant, école romande, rénovation de l'enseignement du calcul.

La présence, parmi nous, de certains membres des diverses commissions, nous a permis d'avoir des nouvelles toutes fraîches sur la marche, très prudente, d'organismes sectionnés en sous-commissions. Nous eûmes notamment un exposé convaincant de notre collègue, Mlle Ducraux, sur la méthode de calcul Cuiseinaire.

La consultation se termina sans apporter de changements aux différents diagnostics et au traitement suivi ; mais elle a permis aux commissaires consultés de constater que l'école vaudoise, et bientôt romande, sait où elle va et y va sûrement.

Morges, le 4 décembre 1963.

B. Jotterand.

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1963

Intervenues en cours d'année, des mutations ont modifié le visage de notre commission ; en effet, MM. Zeissig et Mamin ont exprimé le désir d'être remplacés. Nous ne saurions les quitter sans les assurer de notre gratitude pour l'intérêt qu'ils ont sans cesse manifesté à l'égard de la Centrale ; un merci particulier à M. Zeissig qui, pendant plusieurs années, a présidé la commission avec son dynamisme coutumier. Désormais, la commission sera composée comme suit :

MM. Ernest Cavin, chef de service, président ;
Hermann Rochat, inspecteur scolaire ;
J.-M. Bataillard, maître d'application à l'EN ;
Edmond Rochat, directeur de la Centrale, et les soussignés, délégués SPV.

Au cours de deux séances annuelles, nous avons en particulier examiné le budget et les comptes. Sur Fr. 12 000.— de recettes annuelles, dont Fr. 1000.— versés par la SPV, les achats de tableaux, dias et films absorbent Fr. 9500.—, le solde étant consacré aux réparations. Année après année, la Centrale se renouvelle et s'enrichit ; elle dispose actuellement de 6393 tableaux, 1607 boîtes de diapositives, 442 séries de vues sur papier, 2625 films fixes et 824 livres, soit 11 891 objets au total. Les demandes de vues sur papier, films fixes et livres étant en régression, les achats portent particulièrement sur les tableaux et les diapositives.

A l'étude depuis quelque temps, un **nouveau catalogue** vient de voir le jour et sera remis aux classes en même temps que le matériel scolaire. Sous sa nouvelle présentation — fiches groupées dans une couverture à anneaux — cet ouvrage répond aux vœux de la SPV par le nouveau classement des objets, associés désormais par centres d'intérêt. Ainsi, au chapitre du canton de Vaud figureront les tableaux, dias, vues sur papier, films fixes et livres relatifs à ce sujet. Puisse le nouveau catalogue renouveler l'intérêt du corps enseignant et élargir encore le cercle de ceux qui puisent régulièrement aux multiples richesses de la Centrale. La publication du catalogue a exigé l'octroi de crédits importants et le nouveau classement des objets a nécessité un travail énorme de la part du directeur. Aux artisans de cette réalisation, MM. Cavin et Edmond Rochat, va la reconnaissance du corps enseignant.

Dans un autre domaine, les responsables de la Centrale ont rencontré quelques difficultés ; elles proviennent de dispositions restrictives prises par la police et concernant le parage des véhicules devant les locaux de la Centrale, ce qui entraîne la suppression d'une distribution postale. Il faut donc s'attendre à ce que les délais de livraison, jusqu'ici remarquablement courts, soient parfois un peu plus longs. Que les collègues veuillent donc bien faire preuve de compréhension ; qu'ils prennent leurs dispositions pour demander à temps le matériel désiré et le retournent sitôt après utilisation.

Nous prions MM. Charles Pasche, préposé au service des prêts, et Jean Pache, aide et réparateur, de trouver ici l'assurance que le corps enseignant apprécie leur travail et leur dévouement ; nous leur exprimons la gratitude de tous.

Par sa précision et sa conscience, son tact et son intelligence, M. Edmond Rochat conduit avec brio la barque de la Centrale ; les délégués de la SPV l'en ont vivement remercié au nom de tous les collègues.

André Moret
Ogens

J.-J. Desponds
Colombier-sur-Morges

Rapport concernant la Commission disciplinaire

Le représentant de la SPV n'a jamais été appelé à siéger à cette commission. Son rapport ne peut donc être plus bref : néant.

Renens, le 4 décembre 1963.

F. Bovay.

Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions (1963)

En 1958, l'assemblée des délégués avait pris connaissance du bilan technique au 31 décembre 1956. Le délai était donc de moins de deux ans. Ce sont deux ans de plus qui s'y ajoutent cette fois, puisque c'est le 17 avril 1963 que la même assemblée a été orientée sur le bilan technique au 31 décembre 1959, en même temps toutefois que lui étaient soumis les comptes ordinaires pour l'exercice 1961. Les modifications apportées au système antérieur par la loi du 28 novembre 1960 sont la cause principale de ce retard considérable.

Bilan technique

Si nous voulons connaître la situation de la caisse dans son ensemble, nous avons à tenir compte, à part les **valeurs certaines**, des engagements vis-à-vis des assurés pour le futur, comme des prestations qu'ils auront à fournir, **valeurs problématiques**, celles-là, qu'on évalue grâce aux tables officielles revisées avec l'expérience des années, concernant la mortalité, l'invalidité... etc.

Figurent ainsi au bilan deux éléments essentiels, soit : à **l'Actif**, la valeur actuelle des engagements des assurés au 31 décembre 1959, c'est-à-dire la valeur des cotisations et contributions dues par eux ; au **Passif**, la valeur actuelle des engagements de la caisse au 31 décembre 1959, soit la somme des prestations dues jusqu'à la disparition du dernier bénéficiaire de l'effectif actuel.

On raisonne donc comme si aucun nouvel affilié n'était entré à la caisse depuis le 1er janvier 1960 : c'est le système dit « **en caisse fermée** ».

Le bilan technique ainsi obtenu, tenant compte dans la mesure du possible des engagements réciproques de l'assureur et des assurés, se présente donc ainsi, en résumé :

Actif :

Eléments comptables au 31.12.59 . .	Fr. 138 073 562.—
Valeur des engagements de la caisse	Fr. 373 983 405.—
Capital assuré par l'Etat (def. techn.)	Fr. 151 030 000.—

Total : Fr. 386 820 573.—

Passif :

Eléments comptables au 31.12.59 . .	Fr. 3 300 000.—
Valeur des engagements de la caisse	Fr. 373 283 405.—

Total : Fr. 377 283 405.—

L'excédent d'actif au 31 décembre 1959 est donc de 9 537 168 francs. Au 31 décembre 1956, il se montait à 4 094 384 francs. L'amélioration en 3 ans est donc de 5 442 784 francs, soit en moyenne 1,8 million par année.

Ce bilan a été établi sur les mêmes bases techniques que les précédents, en supposant que les assurés se retirent dès qu'ils en ont le droit (âge de retraite facultative). Les résultats ainsi établis peuvent donc être comparés sans correctif à ceux de 1956 et de 1952.

L'analyse des sources de bénéfice révèle que les **pensions non touchées dès l'âge de retraite facultative**, (les assurés continueront à payer leurs cotisations) et les **remboursements aux démissionnaires** apportent ensemble 2 900 000 francs. « C'est un effet de la conjoncture. On invite les fonctionnaires à poursuivre leur activité faute de pouvoir les remplacer normalement. » La loi du 28 novembre 1960 ayant modifié le système, il a fallu convertir ce bilan de sortie au 31 décembre 1959 en un bilan d'entrée au 1er janvier 1960, en tenant compte surtout :

- a) de la suppression du poste « déficit technique » et de son remplacement par une contribution spéciale de 8 % due par l'Etat sur les traitements assurés ;
- b) de la nouvelle cotisation ordinaire de 16 % au lieu de 15 % précédemment, mais avec suppression des cotisations de rappel ;
- c) des améliorations apportées aux pensions en cours ;
- d) d'un âge de retraite moyen, correspondant aux faits ;
- e) des tables les plus récentes (1960) publiées par la caisse fédérale d'assurance ;
- f) de taux de cotisations couvrant aussi bien l'effet des augmentations individuelles de traitements que les suppléments temporaires ;
- g) d'un élément nouveau, soit des affiliés qui entrent pour assurer le renouvellement régulier de l'effectif actuel (160 personnes par an, en moyenne).

Le bilan ainsi obtenu, dit « en caisse ouverte » puisqu'on tient compte des entrées futures, donne avec un **actif** de 556,5 millions et un **passif** de 547,1 millions de francs, un **excédent** de 9,4 millions très semblable à celui de l'ancien système.

La caisse est donc loin de péricliter. Et l'actuel expert, M. Kaiser, de conclure :

« L'analyse du financement prouve que — à vues humaines — la caisse disposera toujours des moyens suffisants pour honorer ses engagements. En particulier, elle pourra faire face aux suites d'augmentations uniformes des traitements sans être obligée de prendre des mesures spéciales. La revalorisation intervenue en 1961 a déjà prouvé le bien-fondé de cette affirmation et aurait justifié à elle seule le changement du système financier introduit par la loi au 1er janvier 1960, système qui vise aussi à rendre possible l'attribution de prestation en harmonie avec l'évolution économique. »

Comptes 1961

Les faits prouvent que notre caisse continue à évoluer favorablement. Le capital de couverture qui s'élevait à 143 545 783 fr. 75 au 31 décembre 1960 se chiffre, à la suite du transfert de PP et de l'augmentation des fonds de compensation et d'amélioration des immeubles, à 155 139 343 fr. 30 au 31 décembre 1961. L'augmentation, très supérieure à celle enregistrée en 1960 a été provoquée par la revalorisation d'avril 1961 dont l'effet a été immédiat sur le montant des cotisations, mais ne se manifestera que peu à peu sur les pensions dans l'avenir. Les cotisations dans leur ensemble ont ainsi augmenté de 14,8 % tandis que l'augmentation des pensions durant le même exercice n'a été que de 3,64 %, le contingent des nouveaux retraités étant plus faible

qu'en 1960. La contribution spéciale remplaçant l'intérêt du déficit technique a augmenté de 12,9 %, passant de 4 669 810 fr. 35 à 5 273 148 fr. 05.

Le rendement net des capitaux est de 3,737 % contre 3,648 % en 1960 ce qui a permis après une attribution de 290 000 au Fonds d'amélioration des immeubles, un transfert, conformément à l'art. 99, de 330 000 francs au Fonds de compensation. L'analyse du rendement par genre de placement révèle que ce sont les immeubles et les crédits de construction qui assurent un rendement global très voisin de 3 ¾ %. Mais la prolongation volontaire du temps de travail n'est pas étrangère, non plus, à l'essor de notre caisse, ainsi qu'en témoigne la statistique des retraités nouveaux en 1960-1961 :

« Sur l'ensemble des assurés hommes, 97 nouveaux retraités, avec un âge moyen de 63,9 ans, dont 22 instituteurs (59,3 ans).

Et sur l'ensemble des assurées, 50 nouvelles retraitées (59,1 ans) dont 33 institutrices (57,9 ans).

» Ajoutons que, pour avoir une image de plus en plus nette de l'évolution de la caisse, pour comparer aussi les calculs théoriques de M. Kaiser aux données expérimentales de la pratique, des statistiques annuelles seront tenues à jour, plus particulièrement destinées au contrôle de la cotisation moyenne générale qui doit se situer un peu au-dessous de 24 %.

Des conventions de libre passage ou arrangements similaires ont été signés ou sont à l'étude avec la caisse fédérale, celle de l'Etat et du corps enseignant bernois, celle de l'Etat de Neuchâtel ainsi qu'avec les hôpitaux romands. Une offre d'arrangement avec la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg a été déclinée.

C'est donc une institution sans cesse perfectionnée, en excellente situation, que laisseront derrière eux ceux qui quitteront le conseil d'administration à fin 1963, en particulier MM. Post et Freymond à qui nous disons ici la reconnaissance de la SPV.

Mais les zéros qui se cachent derrière les estimations faites en % et l'évolution des circonstances laissent à leurs successeurs, à côté des tâches courantes de l'administration, une suffisante collection de problèmes.

A. Nicole.

Rapport du délégué de la SPV à la Commission cantonale du cinéma scolaire

Composition : MM. Rostand François, inspecteur, président ; Monnier Marcel, secrétaire général du Département ; Cavin E., chef de service de l'enseignement primaire ; Mamin René, inspecteur ; Golay Jean-Pierre, professeur à l'Ecole normale ; Guidoux, maître d'application ; Pécoud René, instituteur.

La composition mentionnée ci-dessus n'est que provisoire. En effet, le président a demandé une augmentation de l'effectif de la commission, afin que toutes les régions vaudoises y soient mieux représentées. Ce vœu est en cours de réalisation et c'est très heureux.

Durant 1963, la commission s'est réunie deux fois en séance plénière et une sous-commission formée de 3 de ses membres a tenu en outre deux séances. De plus la plus grande partie de ses membres a assisté aux deux séances de visionnement de films de la Centrale scolaire de Berne. Cette année, la commission a poursuivi son travail en préparant la réalisation de son deuxième objectif : la mise sur pied de cours d'initiation au cinéma destinés aux enseignants secondaires et primaires. Elle pensait le réaliser cette année encore, mais le budget cantonal a ses raisons et ne permet pas d'improvisations hâtives. Une sous-commission a alors

mis à profit ce temps pour mettre au point l'organisation d'un cours susceptible de rendre le maximum de services à ses participants.

Sans aucun doute, ce cours répond à une tâche urgente de notre école moderne. Il s'agit de préparer tous ceux qui s'y intéressent (et ils sont nombreux) à diriger des séances d'initiation au cinéma, des séances de discussion, dans le but d'élever le niveau de nos jeunes élèves, futurs spectateurs, surtout de développer leur sens critique et de leur faire comprendre les rudiments du langage cinématographique. Les expériences fructueuses et très intéressantes des écoles de Montreux en particulier, de Nyon, d'Yverdon et d'ailleurs prouvent bien l'intérêt évident d'une formation des maîtres chargés de diriger cette initiation. Ce sera également une occasion de profiter de l'expérience des collègues qui ont déjà mis sérieusement la main à la pâte et de contrôler leurs résultats pour le bénéfice de tous.

Relevons que des cours semblables ont été organisés dans les cantons de Berne et de Soleure entre autres et qu'ils ont obtenu un grand succès.

Le projet de la sous-commission a été soumis à la commission in corpore et, après la préparation d'un plan financier, présenté à M. Oguey, chef du Département qui en a accepté les grandes lignes avec beaucoup de bienveillance et de compréhension. Il en a alors inscrit le montant des frais d'organisation au budget de 1964.

Ce cours est prévu de la manière suivante : il comporte en réalité 3 séances de deux jours durant l'année 1964 ; 1) une séance centrale à Lausanne groupant tous les participants, prévue un vendredi et un samedi de mai sauf imprévu avec la collaboration d'une personnalité éminente. (Des tractations sont actuellement en cours à ce sujet). Au programme : conférence d'un praticien éducateur, présentation des principes de base d'une telle initiation, présentation de films avec ex. de ciné-débats, éventuellement avec une classe, nouvel exercice pratique des participants par équipes, définition des buts à atteindre, manière de les présenter, etc. 2) Cette première séance serait suivie en juin et en septembre non plus d'un cours général, mais de deux séances de 2 jours également, cette fois décentralisées, à Yverdon, Montreux et Nyon, où les participants de chaque région se retrouveraient avec un programme plus pratique : présentation des techniques du cinéma, présentation de matériel d'enseignement, nouvelles démonstrations par un ou des initiateurs expérimentés choisis parmi nos collègues secondaires et primaires ; 1^{er} jour : les participants fonctionnant comme élèves, préparation d'un débat, discussions, critiques, distribution de matériel et de documentation. La troisième séance reprendrait le même programme plus approfondi avec une étude plus poussée de la méthodologie, des notions essentielles à faire acquérir et renseignements pratiques sur la location des films, de leur réglementation etc. afin de favoriser le plus possible des réalisations immédiates dans le canton.

En résumé, les participants s'inscriront automatiquement pour les trois séances, une à Lausanne et deux dans sa région. Les problèmes posés : principe de ces cours, congés des collègues, le financement ont été admis par le Département.

De plus, la commission a estimé que, pour obtenir des résultats probants, il ne s'agit pas ensuite de laisser à eux-mêmes les initiateurs ainsi formés, mais qu'il fallait leur assurer un soutien pratique, surtout dans ce domaine sans cesse mouvant tel que le cinéma, qui nécessite une étude continue de la production mo-

derne. Pour cette raison, un cours de 2 jours également décentralisé a été prévu chaque année. Les frais de création d'un groupe de travail pour l'organisation desdits cours ont été également prévus au budget du Département.

Espérons que cette réalisation rencontrera du succès auprès des collègues tant secondaires que primaires. Ces cours permettront de plus un contact fructueux pour chacun. Cette innovation sera la preuve que nos autorités font des efforts sérieux pour moderniser nos techniques et rendre l'école plus effective et moderne.

Fontaines-sur-Grandson, le 4 décembre 1963.

Le rapporteur de la SPV
P. Pécoud, inst.
Fontaines-sur-Grandson

Rapport sur l'activité de la Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne : année 1963

1933 - 1963

Dès le début du « broadcasting », on a songé, chez nous et à l'étranger, à se servir du haut-parleur, non seulement comme moyen de divertissement et d'information, mais comme agent d'enseignement. L'introduire en classe a été plus qu'une innovation ! Ne fallait-il pas craindre que la radiodiffusion scolaire portât atteinte au prestige du maître, que le poste récepteur ne s'adressant qu'à l'ouïe favorisât l'attitude purement réceptive des écoliers ? Ces écueils n'étaient-ils pas de nature à faire échouer les débuts hésitants de la radiophonie scolaire romande ?

Ce ne fut pas le cas ; on doit cette réussite au bon sens et à la pondération dont les membres des commissions radioscolaires ne se sont jamais départis. Elles ont veillé à ce que la radio ne puisse être accusée de concurrencer l'enseignement direct, vivant, donné par le maître. Leur ligne de conduite est demeurée inflexible : la radioscolaire est avant tout un moyen **d'enseignement supplémentif d'un emploi limité**.

La radioscolaire romande a exactement, cette année, trente ans d'existence. En effet, c'est le 17 avril 1933 que fut tenue, sous la présidence de M. Louis Jaccard, alors chef de service de l'enseignement primaire, la première séance consacrée à la radiodiffusion scolaire, à laquelle prirent part des représentants de la commission romande de radiodiffusion, des représentants des Départements de l'instruction publique des cantons romands, ainsi que deux délégués de l'Association radioscolaire de la Suisse alémanique.

Cette année-là, deux séances d'essai ont été offertes aux élèves des écoles primaires romandes. Les résultats ayant été jugés satisfaisants, la période d'essai fut prolongée : 12 émissions furent données de janvier à fin mai 1934.

Les résultats de l'enquête organisée auprès du corps enseignant furent les suivants : 309 classes vaudoises prirent les émission et 301 ont exprimé un jugement favorable au principe de cet enseignement complémentaire. Le départ était donné !

Activité de la Commission locale

L'année qui s'achève a été intensive du point de vue de la radioscolaire. La Commission locale a voué toute sa sollicitude à la préparation des émissions, comme par le passé : choix des sujets, désignation des auteurs, étude des manuscrits et à plusieurs reprises, s'est même rendue même au studio de La Sallaz pour auditionner les émissions achevées, prêtées à être diffusées sur les ondes.

La commission se plaît à relever ici le soin minutieux et la compétence qu'apportent les collaborateurs des studios romands dans la mise en onde des sujets proposés.

En 1963, 37 émissions ont été diffusées à l'intention des élèves de la Suisse romande : 13 destinées à la musique, 6 aux sciences, 4 à la géographie, 3 à l'histoire, 3 à des biographies, 3 à des actualités et une au civisme.

Cette année, les membres de notre commission se sont préoccupés du problème de la propagande en faveur de la radioscolaire, plus particulièrement dans le canton de Vaud. De nombreuses mutations sont intervenues au cours des dernières années dans le corps enseignant, il était indispensable d'intéresser les nouveaux maîtres. Grâce à la collaboration du représentant du Département de l'instruction publique, au sein de la Commission locale, un plan d'action a été élaboré :

- Information du corps enseignant : avec l'approbation de M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, le Bulletin officiel a publié un article traitant la question, rédigé par M. Besson.
- Les Feuillets de documentation « La Radio à l'école », 87e série, avril-juin 1963, ont été remis :
 - a) A tous les instituteurs des classes primaires comprenant des élèves de 9 à 15 ans ;
 - b) A MM. les professeurs des classes secondaires ;
 - c) Pour information, à la direction des établissements secondaires.
- Une orientation aux futurs maîtres est donnée à l'Ecole normale.
- Une orientation des inspecteurs et des directeurs d'école du canton de Vaud est à l'ordre du jour.

Cette campagne de propagande se poursuivra en 1964.

Rapports d'écoute

La commission a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des rapports d'écoute qui lui sont parvenus. Ces remarques et suggestions émises par le corps enseignant lui permettant d'améliorer la valeur des futures émissions. Bien que le nombre de ces rapports ait sensiblement augmenté, il est encore insuffisant. Nous désirerions en recevoir davantage et nous remercions les instituteurs et institutrices qui répondront à notre appel.

Pour avoir une idée d'ensemble plus complète, nous avons jugé utile de faire le point afin de connaître le nombre des classes qui prennent les émissions radioscolaires. Une enquête proposée par notre commission a été faite par le Département de l'instruction publique et des cultes, elle a donné les résultats suivants sur l'ensemble des classes vaudoises :

- 696 classes prennent les émissions,
- 118 classes reçoivent l'émission par un haut-parleur branché sur un poste central,
- 49 classes possèdent un appareil fourni par l'« Action aux écoles défavorisées »,
- 205 classes ont un récepteur acheté par la commune ou la classe,
- 324 classes disposent d'un appareil privé.

Lors de la construction d'un nouveau collège, des communes (19 dans le canton) ont fait aménager une installation centrale avec haut-parleur dans les classes; nous les en félicitons.

Relevons encore que dans 324 classes, c'est le maître qui met spontanément son appareil à disposition ; nous sommes très sensibles à cette marque d'intérêt.

Quelques classes, disposant d'un magnétophone, enregistrent les émissions sur bandes, ce qui leur permet de faire un plus large usage des émissions en restant dans le cadre de l'activité scolaire.

Feuilles de documentation

A la suite de notre appel de l'an dernier, le nombre des abonnés à « La Radio à l'école » avait augmenté d'une façon réjouissante. Nous venons d'apprendre qu'il est malheureusement en diminution.

Cette publication, généralement appréciée, permet aux maîtres et aux élèves de préparer judicieusement l'écoute d'une émission. La mise sur papier des « Feuilles de documentation » n'est possible que pour autant qu'elle soit assurée par un nombre suffisant d'abonnés, bien que le montant des abonnés ne représente qu'une très faible couverture des frais d'édition.

Appareils récepteurs

La « Fondation pour la remise d'appareils de radio aux écoles défavorisées » a poursuivi son action.

Pour remplacer M. Adrien Martin, ancien chef de service de l'enseignement primaire, — que nous remercions infiniment du travail fécond accompli au sein de cette commission — M. Besson, inspecteur scolaire a été désigné en qualité de commissaire de la région I (Suisse romande), il est chargé de centraliser les demandes d'appareils pour la Suisse romande.

Télévision scolaire

La Commission locale a été orientée sur les projets de la télévision scolaire. Le Comité central de la SSR a adopté un projet d'organisation de la téléscolaire suisse pour la période d'essai. Ce projet prévoit, entre autres, que les trois programmes diffuseront régulièrement des émissions expérimentales. La Commission centrale de la téléscolaire a établi une liaison avec la radioscolaire, un délégué de chacune des commissions régionales en fait partie. Notre commission y est représentée par un de ses membres.

Cette commission a décidé de procéder à une étude approfondie de la téléscolaire et se propose de diffuser six émissions expérimentales au début de l'automne 1964. Ces émissions, comme celles de la radioscolaire, revêtiront **un caractère supplétif**. Pour des raisons financières, il ne faut guère envisager, pour le moment, la diffusion régulière d'émissions de téléscolaire. Nous espérons pouvoir donner ultérieurement davantage de précisions sur ce futur moyen d'enseignement.

Conclusion

Depuis 30 ans, la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et plus particulièrement les studios de Lausanne et Genève n'ont cessé d'accorder d'importants crédits à la radioscolaire, nous les en remercions très vivement.

MM. J.-P. Méroz, à Lausanne et René Dovaz, à Genève, directeurs de nos studios romands, mettent des artistes talentueux et des techniciens qualifiés à la disposition de la radioscolaire afin d'assurer des émissions de valeur ; nous songeons notamment à M. Géo Blanc, chef de service des émissions dramatiques et Francis Bernier, metteur en ondes. Ces Messieurs s'efforcent de rendre ces émissions attrayantes, aucun problème touchant la radioscolaire ne les laisse indifférents ; nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Chavannes-Renens, le 12 décembre 1963.

*Ernest Bignens,
membre de la Commission locale de Lausanne
des émissions radioscolaires.*

Ecole Pestalozzi, Echichens

Chaque membre du corps enseignant a reçu le rapport de l'Ecole Pestalozzi contenant les comptes, le bilan, le rapport du président, M. le Dr Guisan, de la commission de gestion et la magnifique étude de M. le Directeur Jacques Besson :

« Principes directeurs d'une éducation qui réussit »
« Les causes d'échecs de l'éducation ».

D'autre part, la directrice, Mme Madeleine Besson, a obtenu, le 3 décembre 1963, son diplôme de l'Ecole d'études sociales de Genève, après avoir présenté le travail consciencieux qu'elle a effectué, sous la direction de M. le Dr Jacques Bergier, directeur du Service de l'enfance du canton de Vaud, sur :

« L'adaptation sociale de 67 anciens élèves de l'Ecole Pestalozzi d'Echichens ».

Les collaborateurs de la direction sont : trois instituteurs, une institutrice, huit éducateurs, une psychologue, une psychanalyste, une rythmicienne et un médecin.

Vous pouvez constater, mes chers collègues, que les 61 garçons de l'Ecole Pestalozzi sont entre bonnes mains. Merci à tous ceux qui s'occupent de ces deshérités, merci à vous tous qui, par vos dons, permettez leur rééducation et leur instruction.

François Chapuis.

M. Fr. Chapuis, gravement atteint dans sa santé, a bien voulu cependant rédiger ce rapport. En lui présentant nos meilleurs vœux de guérison, nous l'en remercions tout particulièrement. (Réd.)

Collectivité SPV de la SVSM

RELEVÉ DE COMPTES

pour 1962, effectif de 1263 membres

Cotisations

Frais médicaux et pharmaceutiques	Fr. 127 406.30
Indemnités journalières	Fr. 1 841.80
Assurance hospitalisation	Fr. 19 182.60
Assurance complémentaire des frais de guérison	Fr. 211.20

TOTAL DES COTISATIONS

Participations	Fr. 148 641.90
Subside fédéral assurance tuberculose	Fr. 44 978.55
	Fr. 1 165.65

TOTAL DES RECETTES

Prestations

Frais médicaux et pharmaceutiques	Fr. 173 393.90
Indemnités journalières	Fr. 1 638.—
Assurance hospitalisation	Fr. 6 487.50

TOTAL DES PRESTATIONS

Débours	Fr. 181 519.40
Prestations assurance tuberculose	Fr. 7 852.—
	Fr. 2 948.85

TOTAL DES DÉPENSES

Excédent des recettes	Fr. 192 320.25
-----------------------	----------------

Excédent des recettes par assuré	Fr. 2 465.85
----------------------------------	--------------

Rapport « Les Mûriers »

L'année 1963 marque la première étape d'une réorganisation de la maison des « Mûriers », réorganisation qui lui permettra de devenir un centre de rééducation digne de ce nom.

En avril, un couple, M. et Mme Auberson-Borel, était appelé à reprendre la direction de l'institution. Cependant, une période d'interrogne fut nécessaire afin, d'une part, de préparer ces nouveaux directeurs à leur tâche future, et, d'autre part, de permettre à Mlle Estoppey de considérer son avenir.

Que Mlle Estoppey trouve ici l'expression des remerciements du corps enseignant vaudois, elle qui se dévoua sans se ménager pour une quarantaine de fillettes pendant 10 ans. Que nos vœux de santé l'accompagnent!

Les camps de vacances permirent une heureuse transition entre les deux directions. Et, dès le 1er juillet, M. et Mme Auberson reprenaient l'entièvre responsabilité de la maison. Nous pouvons déjà les féliciter pour la réorganisation qu'ils ont entreprise au sujet du programme scolaire et des activités manuelles et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en vue d'une réforme presque complète de l'institution.

Actuellement, les soucis primordiaux sont d'ordre financier puisque le bâtiment actuel demande un aménagement nouveau indispensable et que les constructions projetées depuis cinq ans débuteront l'automne prochain.

Enfin, les « Mûriers » redisent leur reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré à la collecte qu'ils partagent avec l'Ecole Pestalozzi d'Echichens.

Françoise Waridel.

Malgré leur aridité, les chiffres sont éloquents. Depuis le réajustement des cotisations, en 1959, l'équilibre entre les recettes et les dépenses s'est maintenu, avec un léger boni d'exercice. Ces résultats ont permis d'éviter une augmentation des cotisations qui, dans les sections de la SVSM, a été sensible.

L'hospitalisation, serpent de mer ?

Il faut y revenir. C'est toujours le problème le plus redoutable. Rappelons que ceux qui se contentent de la chambre commune d'un établissement hospitalier ayant signé la convention vaudoise n'ont aucun souci à se faire (tous leurs frais sont couverts) s'ils ont une assurance DH 8 (maladie seule) ou CG 8 (maladie et accidents). Chaque assuré devrait avoir au moins cette base d'assurance. Le 60 % de nos collègues s'est assuré pour un complément de Fr. 10.— à Fr. 30.— par jour, certains poussant la prévoyance jusqu'à Fr. 50.— par jour.

Le règlement des frais d'hospitalisation en salle commune est simple. L'hôpital réclame Fr. 23.—. La Caisse paie des prestations, selon tarif médical cantonal, qui s'élèvent, en moyenne, entre Fr. 10.— et Fr. 15.— (cela dépend de la nature de l'hospitalisation). C'est très faible, nous en convenons, mais l'assurance complémentaire permet justement de corriger cette faiblesse.

Nouvelle organisation

La SVSM ayant fait l'achat d'un parc électronique, de nombreuses opérations administratives (encaissement des cotisations, paiement des frais médicaux remboursés, etc.) vont passer du secrétaire-caissier au Bureau central. La tâche de ces intermédiaires entre la Caisse et les affiliés va donc se modifier : ils pourront certainement mieux assurer l'information de leurs membres, les conseiller utilement et faire progresser les effectifs. Souhaitons que la mécanisation toujours plus poussée ne dépersonnalise pas l'assurance-maladie et n'en fasse pas une affaire commerciale.

Le Bureau central fait savoir aux assurés qu'il refusera de prendre en considération les prestations figurant sur un certificat final si celui-ci n'est pas accompagné de la note d'honoraires privée ou vice versa. Qu'on n'oublie donc pas ces deux pièces jointes à la feuille maladie de la Caisse, feuille qui doit être demandée, nous insistons, dans les 3 jours qui suivent la première consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté.

Pour la vingtième fois (nos fonctions ont en effet débuté en 1943) nous souhaitons à tous nos collègues une bonne santé : c'est le capital le plus précieux !

Fernand Petit.

Rapport

du délégué à la Commission paritaire et au Comité de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud

L'année 1963 fut marquée essentiellement par l'étude du problème de la classification des fonctions féminines. Hélas ! l'étude d'une question si complexe n'est

pas encore terminée. Elle trouvera certainement une solution définitive ou... provisoire (rien n'est définitif !) au début de 1964. Je vous en reparlerai dans l'*«Educateur»*. Certes, s'il n'y avait que les enseignants, le problème serait relativement facile : mais, avec raison, le Département des finances ne veut pas proposer une solution partielle au Grand Conseil. La classification de toutes les fonctions féminines est donc revenue. Sitôt après, la commission, qui a tenu plus de trente séances en quatre mois, s'attaquera au problème de l'étalement de la fonction. Patience ! N'est-ce pas en 1958 que nous avons écrit pour la première fois au Département, lui demandant la suppression de la réduction des allocations complémentaires du personnel féminin marié dont le mari gagne plus de 7800 francs. Dès le 1er août de cette année 1963, il n'y a plus de réduction.

Pour l'instant, je ne puis donc rien dire de plus, mais je répondrai volontiers aux questions qui me seront posées à l'assemblée.

R. Pasche.

Croix-Rouge de la jeunesse

RAPPORT 1963

1. **Structure.** — a) Le responsable de la Commission dispose d'un Bureau vaudois CRJ, mis à disposition par la Croix-Rouge Suisse. Ce bureau permanent assure la diffusion des activités scolaires et extrascolaires de la CRJ du canton. Le président de la commission SPV représente la CRJ vaudoise à la commission romande CRJ, où il a le plaisir de rencontrer Mme Y. Pernet, déléguée du CC de la SPR. Le bureau vaudois CRJ est en contact permanent avec le secrétariat romand CRJ (Genève), le secrétariat général CRS (Berne), la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, le CICR, l'UNESCO. Le bureau assure les opérations administratives décidées par la commission SPV.

b) La commission SPV, placée sous le contrôle du CC de la SPV, règle les activités CRJ dans le cadre scolaire, c'est-à-dire jusqu'à 16 ans. Pour accomplir sa tâche, elle s'est entourée de délégations représentant les sociétés intéressées aux activités de la jeunesse. Ce sont :

SVMS : Mmes Eschmann et Bovey

AVMG : M. Jean Planche

ACVS : M. Chable

2. Activités 63.

Centenaire Croix-Rouge. — L'Exposition internationale a été visitée par une vingtaine de classes vaudoises. Le comité central SPV, la commission et les délégués CRJ des sections y ont tenu séance, lors d'une journée commémorative. Avec l'aide de l'Association du costume vaudois (M. Agénor Clavel, président) nous avons constitué un groupe costumé pour représenter la jeunesse vaudoise à la journée officielle du 1er sept.

à Genève. La commémoration dans nos classes fut laissée à l'initiative des maîtres auxquels nous avons fourni de la documentation. Un mécène de la CRJ a offert, de ses propres deniers, un insigne du Centenaire aux écoliers primaires (5000 fr.) Notre collègue Louis Germond a écrit un livre destiné aux élèves vaudois : « Henri Dunant parmi nous ». La commission aurait voulu le faire distribuer aux élèves sortants ; coût : environ 30 000 fr. La Croix-Rouge ne dispose pas de cette somme pour cet usage : l'Etat seul peut nous venir en aide. Il l'a fait sous la forme d'une offre de 1000 fr. Avec l'apport du Fonds vaudois CRJ (1000 fr.) et l'aide de mécènes qui voudront bien s'annoncer, nous espérons distribuer un volume par classe, prochainement. A noter que cet ouvrage intéressant est chapeauté d'une préface de M. le conseiller d'Etat Oguey, président de la Conférence mondiale d'éducateurs. Nous avons préparé en partie l'organisation de la dite conférence à Lausanne (Belvédère), en particulier, la réception de nos collègues délégués de 54 pays, soirée très réussie, avec l'aide de la SPR, de la SVMS, de la section lausannoise SPV, et de l'APEL.

Vestiaire. — Action en collaboration avec la section lausannoise CRS, qui met des locaux à notre disposition. Contrôle SPV assuré par Mlle Monod. Reçu environ 2 tonnes de vêtements d'enfants et de carrés de couvertures. Tout a été distribué : merci à tous nos amis !

Echanges. — a) Correspondance nationale ou internationale : Albums reçus et distribués dans nos classes : 120 de divers pays.

Cartes et lettres échangées : environ 100.

Disques et bandes magnétiques : 15.

b) Echanges de vacances avec l'Allemagne : Responsables SPV : Pierre Lugrin (Lausanne). Nous avons échangé 49 élèves avec Hambourg, Munich et Stuttgart. Il y a eu des déceptions : nous avons reçu une centaine de demandes vaudoises. L'Allemagne n'a pas eu assez de candidats pour notre pays. D'accord avec le CC et le Secrétariat romand CRJ (M. Marcel Jenni), notre collègue Lugrin entreprend une nouvelle organisation, en prenant contact avec les associations corporatives enseignantes du Wurtemberg et la Croix-Rouge allemande de Stuttgart. Nous espérons ainsi augmenter le nombre des visiteurs allemands, et du même coup, contenter les nombreuses demandes de nos collègues SPN et SVMS. Merci à nos dévoués convoyeurs SPV !

Activités éducatives et sociales — Education de l'entraide greffée sur le programme officiel, aide aux maîtres, aux camarades, aux parents ; aide aux vieillards, aux handicapés, aux malades, aux isolés, aux postes de premiers secours aux récréations, etc. Nombre de classes en activité dans le canton : 753.

Freinet - La Croix-Rouge — Nous avons eu l'occasion, Germond et moi, de documenter Cachemaille, responsable de cette BT 563, très réussie.

Aigle - Herbillon — Le délégué CRJ de la section d'Aigle, notre collègue Christinat, a lancé une action de

jumelage avec l'Algérie. Il récolte du matériel scolaire dont Herbillon est absolument dépourvu. La CRS a donné son appui pour le transport du matériel. Merci aux collègues du district d'Aigle pour leur enthousiasme !

Mimosa — Vendu par 129 classes affiliées à la CRJ, ristourne pour un montant de 13 002,30 francs. 8734,35 ont été distribués à ces classes pour leur service d'entraide. Le solde a permis de couvrir des pensions, en colonie ou chez des particuliers, à la mer ou à la montagne, pour plusieurs élèves recommandés par leurs maîtres et les médecins scolaires. 300 enfants cannois, de santé déficiente, ont été hébergés chez nous grâce à cette vente.

Protection civile — Responsable SPV : Louis Sauer (Penthalaz). A la suite du départ de l'ancien chef de service, M. Adrien Martin, le travail déposé au Département, concernant la « protection des enfants groupés », est restée en souffrance. La Commission SPV, le CC, avec l'appui de l'UVPC, demandent avec insistance au DIP la réunion de la Commission départementale, afin de conclure ce travail.

Sauvetage nautique — Responsable : M. Jean Planche (Pully). Cours organisés : Lausanne, Morges, Nyon, Vals-Orbe, Villeneuve et Clarens. En raison du mauvais temps, seuls sont arrivés à chef : Clarens (org. A. Gonthier) et Lausanne (org. B. Dubosson). Les autres cours ont été interrompus, et seront repris en partie en 1964. L'été prochain, des cours SN seront organisés à Lausanne, Yverdon, Penthalaz, Nyon et Villeneuve.

Cours de premiers secours — Responsable : Roland Joost (Prilly). Dès 1963, un cours sera donné chaque année aux élèves de 4e de l'Ecole normale. Le cours de cette année a eu lieu avec succès. Nous en remercions le Département, M. le Directeur Zeissig, M. le Dr Ramel et les infirmiers de l'Hôpital cantonal. Les sections SPV ont ainsi reçu satisfaction de leur demande émise en 1956.

Grâce à l'appui des Moniteurs-Samaritains de l'ACVS (M. Chable, chef de groupe) nous avons introduit des cours de 4 fois 2 heures dans nos classes : le moniteur apporte ses connaissances techniques, le maître aide à préparer la leçon sur le plan pédagogique. Les classes suivantes ont bénéficié de cette collaboration : primaire supérieure de Bottens (Nicod), prim. sup. des Croix-Rouges, Lausanne (Germond), 8e primaire de Pully (Cachemaille). Ajoutons que Henry Brandt, cinéaste (« Quand nous étions petits enfants »), a tourné une séquence dans la classe de Nicod : elle a été incorporée dans le film qui vient de sortir « Pourquoi pas vous ? ».

Matériel divers — Le Bureau vaudois CRJ a distribué gratuitement aux membres SPV et SVMS, pour leurs classes : affiches diverses, programmes CRJ, cartes de membres CRJ, insignes CRJ, albums-réponses, messages interscolaires. La correspondance se monte à près de 2000 lettres.

Conclusion. — Merci au CC, aux autorités scolaires et à tous nos membres : grâce à leur appui constant, notre

mouvement reste positivement éducatif, et nous laisse à tous une évidente satisfaction.

pour la Commission CRJ de la SPV :
Roland Joost

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Rapport du délégué de la SPV

Votre serviteur assista à la séance de l'assemblée annuelle du Conseil de la Fondation de l'Œuvre des lectures pour la jeunesse dans la salle du Grand Conseil, à Fribourg, le 27 avril 1963.

L'année 1962 fut une année mémorable car, pour la première fois, l'OSL vendit plus d'un million de brochures. Comme un bonheur n'arrive jamais seul, la General Motor Suisse S.A. fit cadeau d'une « Opel Caravan » pour que l'œuvre puisse développer son réseau de vente et le comité de la Fête nationale remit 150 000 francs pour renflouer le fonds de réserve.

En 1962 il y a eu 40 parutions nouvelles et 30 réimpressions. La collection de l'année représente 2220 pages imprimées et illustrées avec le soin et le souci de modernisme que vous savez.

En trente et un ans d'existence, l'Œuvre des lectures pour la jeunesse a vendu 20 millions de brochures réparties en 803 titres, ce qui représente bien des heures de satisfaction procurées aux enfants de tous nos cantons, et beaucoup de dévouement de la part des innombrables collaborateurs qui se recrutent en majorité dans le corps enseignant.

« Le profane ne peut guère imaginer, dit le rapport, les trésors de patience, les négociations multiples, l'esprit de coopération des intéressés et le travail préparatoire qui sont nécessaires pour l'édition d'une seule brochure et son apparition sur notre catalogue. »

Les 4590 instituteurs et institutrices qui s'occupent de la vente dans leurs collèges déploient parfois de réels dons d'imagination pour organiser leurs ventes et c'est à eux que revient le mérite de la progression des brochures OSL.

De nombreux kiosques et papeteries diffusent dans les brochures OSL, car ils ont compris que la brochure est le meilleur chemin qui conduit au livre.

Gaston Falconnier.

« Ecolier Romand » et « Cadet Roussel »

Rapport du délégué de la SPV

Le soussigné a assisté à la séance du 20 juin 1963, date à laquelle s'est réuni le comité consultatif et de contrôle de nos journaux d'enfants, sous la présidence de M. Claude Bois, inspecteur scolaire à Genève.

Chacun sait que si « Cadet Roussel » donne satisfaction, l'« Ecolier Romand » n'attire pas le nombre d'abonnés qu'on souhaite. Mais patience ! depuis des mois une commission restreinte étudie le rajeunissement du journal... qui changera de nom.

Pour renseigner le corps enseignant nous ne pouvons mieux faire que de citer de larges extraits des conclusions du procès-verbal de la séance. Les voici :

1. L'« Ecolier Romand » doit atteindre les enfants des écoles primaires jusqu'à 12-13 ans et ceux des deux premiers degrés secondaires. Il serait vain de vouloir écrire pour des enfants plus âgés, qui ont un programme scolaire trop chargé pour s'intéresser à notre journal. A vouloir atteindre tout le monde, on risque de ne toucher personne. (Pour 500 enfants du degré moyen, on vend environ 300 à 400 brochures OSL. Pour le degré supérieur, malgré qu'il y ait d'excellentes brochures pour leur âge, on en vend environ une dizaine.)
2. Le format du journal changera ; il correspondra approximativement au double de l'« Ecolier Romand » actuel.
3. Il faut choisir une imprimerie équipée pour l'emploi de la couleur, que l'on introduira chaque fois que cela sera possible, au départ pour quelques numéros spéciaux et, par la suite, plus régulièrement.
4. La réclame dans le nouveau journal doit être de la même qualité que dans la formule actuelle. L'administration se réserve le droit de refuser la publicité qui paraîtrait de mauvais goût. L'agence Publicitas présentera une étude détaillée.

5. Le succès du journal dépend en grande partie du corps enseignant, selon que les instituteurs et institutrices estiment que le journal mérite une large diffusion.

Les abonnements continueraient à être recueillis en classe, mais il faudrait envisager d'expédier les numéros directement à l'adresse personnelle de l'abonné. Il y aurait 41 numéros par an (au lieu de 18). On pourrait également intéresser certaines classes à la vente au numéro, ce qui permettrait d'alimenter leurs caisses privées.

Eventuellement, on tentera l'expérience de vendre l'« Ecolier Romand » nouvelle formule dans les kiosques.

Tous les membres du comité sont cependant persuadés que c'est essentiellement à partir du pupitre du maître que se fera la vente.

6. Une collaboration efficace pourra peut-être s'établir entre le nouveau journal et les Feuillets de la radio à l'école.

L'abonnement resterait à un prix très acceptable si l'on pense que le journal serait presque un hebdomadaire.

Le but à atteindre serait d'augmenter le nombre des abonnés d'un ou deux tiers afin que l'entreprise « tourne » et puisse à la longue être indépendante et se passer des appuis privés.

Les chaleureux remerciements de tous vont à Mme Simone Cuendet, rédactrice, et à M. Poget qui quitte hélas le CVAJ de la rue de Bourg. Les vœux de tous accompagneront son successeur : M. Roussy qui a la chance de compter sur la collaboration de M. Guy Burnand, promoteur de la réforme du journal.

Gaston Falconnier, inst.

JURA BENOIS

Association jurassienne des maîtres de gymnastique

Programme d'activité pour 1964

- a) date probable
- b) lieu
- c) direction

1. Cours de ski

- a) 25 janvier, 1er février
- b) La Savagnière s/St-Imier
- c) Rérat, Moeschler, Steiner

2. Cours de varappe

- a) 6 juin
- b) Raimeux
- c) Gassmann, Rérat

3. Cours de football et de natation

- a) 25 juin
- b) Moutier
- c) Monnier, Beuchat

4. Cours de gymnastique aux engins

- a) septembre ou octobre (2 samedis après-midi)
- b) Delémont
- c) Petignat

5. Cours de hockey sur glace

- a) 7 et 14 novembre
- b) Moutier
- c) Mathey, Montavon

6. Tournoi de jeu (football en salle, football-tennis ; volleyball) et assemblée générale annuelle

- a) 21 novembre
- b) Delémont
- c) un arbitre de l'Association suisse de football

Comité AJMG pour 1964

- Président : F. Boder, Falbringen 43, Biel
Caissier : O. Borruat, Courtelary
Secrétaire : A. Germiquet, Fbg de France 12, Porrentruy
Chef technique : J.-L. Joliat, Mervelier
Membres : S. Gyr, Eaux-Vives 7, Delémont
R. Lutz, Tavannes
E. Monnier, Industrielle 48, Moutier
Préposé à la presse : G. Montavon, Bel-Air 11, Moutier

Commission du rapport pour le Congrès SPJ 1964

La commission a définitivement arrêté la rentrée des formules-enquêtes à la date du 22 novembre 1963. A l'exception de quelques défections inévitables, elle se réjouit du succès général ; elle procède maintenant au dépouillement. Les membres de la commission, remer-

cient chaleureusement tous ceux qui ont contribué et qui contribuent encore à la réussite de leur travail.

Pour la commission : H. Gerber.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA 

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1964.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés d'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1964 pour interviewer les candidats. Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 avenue Fielding, Montréal 29, Québec, CANADA.

